

Le Conseil d'Etat s'attaque au statut du personnel de l'HFR et fusille le partenariat social

Communiqué de presse
7 mai 2018

Le Conseil d'Etat a décidé de faire sortir le personnel des soins de l'Hôpital Fribourgeois de la LPers. C'est d'abord un très mauvais message adressé à toutes celles et ceux qui soignent les Fribourgeoises et les Fribourgeois. Avec une telle attitude, le Conseil d'Etat démontre aussi sa volonté de passer en force et programme des conflits pour plusieurs années.

Ces dernières semaines, les associations membres de la FEDE avaient clairement exprimé leur point de vue : Elles étaient prêtes à se mettre autour d'une table avec le Conseil d'administration de l'HFR et le Conseil d'Etat, mais uniquement dans le cadre de la LPers.

Mais une fois de plus, le Conseil d'Etat n'a pas jugé bon de les écouter. Il a donc annoncé, en début d'après-midi son intention de sortir le personnel de la protection de la LPers au profit d'un nouveau statut qui reste encore très vague, puisque, si le Grand Conseil n'accepte pas la proposition de loi sur le personnel hospitalier, on se lancera dans la négociation d'une convention collective, dont les associations de personnel ne veulent pas entendre parler. Et si le Grand Conseil devait accepter la création d'une loi sur le personnel hospitalier, la FEDE veut encore des garanties que cette nouvelle loi ne péjore pas les conditions de travail actuelles du personnel.

Il est utile de rappeler quelques éléments de cette affaire :

- Le rapport qui incite le Conseil d'Etat à prendre une décision concernant le personnel date de 2015.
- Lors de la rédaction de ce rapport, ni le personnel, ni les associations qui le représentent n'ont été entendus.
- Avant les élections au Conseil d'Etat de 2016, six des conseillers qui ont pris la décision de sortir de la LPers avaient manifesté leur volonté de garder le personnel de l'HFR dans la LPers, alors même que le rapport leur était connu.
- Depuis le lancement de la réflexion sur le sujet, les associations de personnel n'ont jamais été invitées à dialoguer, ni avec le groupe de travail qui a concocté le rapport, ni avec le Conseil d'administration de l'HFR, ni avec le Conseil d'Etat. Ça fait donc quatre ans que cette décision se prépare à l'abri du regard des principaux intéressés.

Une décision 100% démotivante

La décision du Conseil d'Etat est d'abord dommageable pour les citoyennes et les citoyens de ce canton. En mettant en cause le statut du personnel de l'HFR, le Conseil d'Etat adresse un message qui ne motivera certainement pas son personnel. Il le déstabilise, alors même que celui-ci souffre déjà de conditions de travail difficiles. Durant toute la semaine dernière, l'émission « Vacarme » de la RTS s'est penchée sur le sort des infirmières et des infirmiers de ce pays pour constater qu'il était grand temps de revaloriser ce travail, comme le demande d'ailleurs l'« Initiative pour des soins infirmiers forts » avec cette synthèse: « Seule une profession infirmière attrayante permet d'assurer le système de soins ».

On doit pourtant reconnaître au Conseil d'Etat une certaine lucidité et une vraie habileté manœuvrière dans sa décision du jour. Car il va aussi s'attaquer, finalement, aux vrais problèmes de l'hôpital, qui sont d'ordre managériaux et financiers. On comprend moins pourquoi le Conseil d'Etat n'a pas décidé de mettre d'abord de l'ordre dans la « maison », avant de fragiliser le personnel.

Car depuis le début des réflexions sur la sortie de la LPers, les dés étaient pipés. La question, dans le rapport qui sert d'appui au Conseil d'Etat, n'a jamais été de savoir comment aider l'hôpital à affronter ses difficultés, mais comment économiser sur le frais de personnel. En ne faisant pas appel aux principaux concernés, ceux qui travaillent au quotidien auprès des malades, les autorités se sont privées de la créativité des connaisseurs. La décision prise est complètement déconnectée de la réalité de l'HFR.

La politique du fait accompli

Dans ce dossier, le Conseil d'Etat n'a pas respecté les procédures qu'il a lui-même mises en place avec ses partenaires sociaux. Le principe est pourtant assez simple : les partenaires sociaux doivent pouvoir donner leur avis avant que les décisions ne soient prises. Dans ce cas, les partenaires sociaux ont été mis devant le fait accompli, puisqu'ils ont simplement été convoqués en début d'après-midi pour être informés des plans du Conseil d'Etat.

Ce faisant, le conseil d'Etat est en train de détruire le partenaire social patiemment mis en place durant la dernière décennie. La FEDE s'interdira de prendre les Fribourgeoises et les Fribourgeois en otage dans ce dossier, mais il est évident qu'elle se réserve le droit de recourir à tous les moyens utiles pour faire entendre raison à ce Conseil d'Etat qui veut décider sans discuter. Cette attitude dénote, si ce n'est du mépris, pour le moins une grande condescendance à l'égard du personnel et de ses représentants.

Pour la FEDE, le Conseil d'Etat fait preuve d'une grande inconscience dans cette décision. Tant en termes d'effet sur le moral du personnel qu'en termes institutionnels puisque la décision prise aujourd'hui a bien des chances de forcer les associations de

personnel à aller au référendum. Elles vont se réunir pour choisir la marche à suivre. Le Conseil d'Etat justifie sa décision en se basant sur le résultat d'un groupe de travail composé essentiellement de technocrates : la seule représentante du « terrain », dans le groupe de travail qui a accouché du rapport, était une directrice générale relevée de ses fonctions... par le Conseil d'administration de l'HFR. Les voix de tous ceux qui font fonctionner l'hôpital, au quotidien, à tous les niveaux hiérarchiques, n'ont pas été écoutées.

La FEDE va réunir rapidement le personnel et discuter de la suite à donner à cette décision du Conseil d'Etat.

Contact : Bernard Fragnière 079 707 18 39 Président de la FEDE